

Présents :

M. J. DE MARTIN, Bourgmestre-Président.

MM. J-M. DELPIRE, J. BAILEN-COBO, Mmes M. WARNON-DECHAMPS et L. BROGNIEZ, Echevins.

M. G. DUCOFFRE, Mme N. VISCARDY-SOUMOY, M. C. COROUGE, MM. E. BAUDOIN, P. PIRSON, Mme A-C BURNET, MM. G. FIASSE, A. THEYS, V. DUJARDIN, Mme V. TASSIN, Conseillers.

Mme C. CORMAN, Directrice Générale f.f.

MM. G. DUCOFFRE, Ph. BURNET, Mmes C. VERHAEGHE, I. VANDERGHINST, M. M. MATHIEU, Mme V. TASSIN, MM. M. GERARD, M. ROSSIGNOL, Conseillers de l'action sociale.

Mme Cl. HOUTERS, Directrice Générale

Absentes : Mmes V. DUMONT et V. TICHON, Conseillers communaux.

Excusés : Mme H. BONNIVER, MM. A. DUBOIS, A. DESCARTES et J. THOMAS, Conseillers communaux

Excusée : Mme K. PECTOR Conseillère de l'action sociale.

Le Conseil,

SÉANCE PUBLIQUE

Le Président débute la séance à 19h30.

OBJET 1 : Présentation du projet de rapport annuel sur les synergies entre la commune et le centre public d'action sociale

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, dont les articles L1122-11, alinéas 3 et suivants, et L1512-1/1, alinéa 1er ;

Vu la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, notamment l'article 26bis, § 5, alinéa 2, et § 6 ;

Vu les décrets du 19 juillet 2018 intégrant le renforcement des synergies dans le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et dans la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale ;

Considérant que le projet de rapport annuel a été présenté pour avis en Comité de direction commun le 6 novembre 2023 ;

Considérant que le projet de rapport annuel a été présenté pour avis au Comité de Concertation entre la Commune et le CPAS le 9 novembre 2023 ;

Considérant que les articles L1512-1/1, alinéa 1er, du Code susvisé et 26bis, § 5, alinéa 2, de la loi organique susvisée établissent qu'« une synergie entre la commune et le centre public d'action sociale est une volonté commune et partagée de gérer ou réaliser un service, une action, un projet ou une mission ensemble ou encore de confier à une des institutions locales la réalisation ou la gestion d'un service, d'une action, d'un projet ou d'une mission en vue d'opérer des économies d'échelles, d'accroître l'efficacité organisationnelle et de viser l'efficience du service public en respect des missions et de l'autonomie de chacun » ;

Considérant qu'en vertu des articles L1122-11, alinéa 3, du Code susvisé et 26bis, § 6, alinéa 1er, de la loi organique susvisée, il appartient aux deux directeurs généraux de la Commune et du CPAS d'établir conjointement et annuellement un projet de rapport sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre l'Administration communale et le Centre public d'action sociale ;

Considérant que ce rapport est également relatif aux économies d'échelle et aux suppressions des doubles emplois ou chevauchements d'activités du CPAS et de la Commune ;

Considérant que, conformément aux articles L1122-11, alinéa 7, du Code susvisé et 26bis, § 6, alinéa 5, de la loi organique susvisée, ce rapport annuel est établi suivant un canevas fixé par le Gouvernement wallon et comprend au moins les éléments suivants :

1. un tableau de bord des synergies réalisées et en cours ;
2. un tableau de programmation annuelle des synergies projetées et une matrice de coopération permettant d'évaluer le niveau de rassemblement des services de support ;
3. une liste reprenant les marchés publics conjoints et les marchés publics séparés pouvant faire l'objet de marchés publics conjoints ;

Considérant qu'en application des articles L1122-11, alinéas 4 et 5, du Code susvisé et 26bis, § 6, alinéas 2 et 3, de la loi organique susvisée, le projet de rapport relatif aux synergies et aux économies d'échelle pour l'année 2022 a été soumis à l'avis des Comités de direction conjoints, avant d'avoir été validé par le Comité de concertation entre la Commune et le CPAS, puis présenté en séance publique commune du Conseil Communal et du Conseil de l'Action sociale ;

Considérant que le projet de rapport annuel doit être présenté en séance publique commune du Conseil Communal et du Conseil de l'Action sociale ;

Sur proposition du Collège Communal ;

Prend connaissance du projet de rapport relatif aux synergies et aux économies d'échelle entre l'Administration communale et le CPAS de Philippeville pour l'année 2023 - période de référence 2022.

La séance est clôturée à 19h44.

PAR LE CONSEIL,

La Directrice Générale f.f.,

Le Président,

C. CORMAN
PV approuvé le :

J. DE MARTIN

Ville de Philippeville

Rapport annuel sur les synergies

Année 2023 – période de référence 2022

Mmes Claudine HOUTERS, Directrice Générale du CPAS, et Caroline CORMAN, Directrice
Générale ff de l'Administration communale

TABLEAU DES SYNERGIES EXISTANTES REALISEES ET EN COURS

Synergie ou groupe de synergies	Objectif (satisfaction citoyen/performance administrative/moyens)	Mode opérateur (coopératif/déléguéfif)	L'administration (AC/CPAS) les 2 administrations	Responsable administratif (DG ff communale, DG du CPAS, les 2 DG)	Réalisation	Résultat attendu	Résultat obtenu
Directrice financière commune à l'AC et au CPAS	Objectif de performance administrative ainsi qu'objectif de moyens par l'utilisation rationnelle des ressources et la réalisation d'économie d'échelle	Mode coopératif	Les 2 administrations	Les 2 DG	100%	Partage des compétences et de l'expertise de la Directrice financière du CPAS	Favorise les échanges entre les 2 administrations
Mise à disposition d'un agent du PCS mi-temps par l'AC au profit du CPAS dans le cadre de l'insertion socio-professionnelle (PEEPI)	Objectif de performance administrative ainsi qu'objectif de moyens par l'utilisation rationnelle des ressources et la réalisation d'économie d'échelle	Mode délégitif : le personnel mis à disposition fait partie du personnel communal	Le CPAS	La DG du CPAS	100%	Insertion socio-professionnelle des bénéficiaires du droit à l'intégration sociale	Une vingtaine de personnes réorientées.
Recrutement et mise à disposition d'un informaticien à 1/5ème temps au profit du CPAS	Objectif de performance administrative ainsi qu'objectif de moyens par l'utilisation rationnelle des ressources et la réalisation d'économie d'échelle	Mode délégitif : le personnel mis à disposition fait partie du personnel communal	L'AC	La DG ff de l'AC	100%	Partager le personnel pour des services nécessaires aux 2 administrations	Partage de compétences et échanges de bonnes pratiques entre les 2 administrations
Mise à disposition de personnel en vertu de	Objectif de moyens par l'utilisation	Mode délégitif : le personnel mis à	Le CPAS	La DG du CPAS	60%	Il est double : soutien au	Présence- pas toujours fiable.

l'article 60§7 de la loi du CPAS au profit de l'AC	rationnelle des ressources et la réalisation d'économie d'échelle	disposition reste sous la gestion du CPAS			personnel communal et remise à l'emploi des bénéficiaires du CPAS	du personnel mis à disposition.
Plan Général d'Urgence et d'Intervention Communal (PGUIC)	Objectif de satisfaction du citoyen	Mode coopératif	L'AC et le CPAS	Les 2 DG	100%	Gérer les situations de crise
Recours ponctuels aux ouvriers et au matériel de l'AC pour des travaux destinés au CPAS	Objectif de moyens pour l'utilisation rationnelle des ressources et la réalisation d'économies d'échelle	Mode délégitatif : le personnel mis à disposition fait partie du personnel communal	L'AC	La DG ff de l'AC	100%	Profil de l'expertise des ouvriers communaux (plafonnage, magonnierie,) et du matériel disponible
Mise à disposition de la salle polyvalente du CPAS au profit de l'AC	Objectif de moyens pour l'utilisation rationnelle des ressources et la réalisation d'économies d'échelle	Mode délégitatif (la salle appartient au CPAS)	Le CPAS	La DG du CPAS	100% dans la mesure des disponibilités de la salle	Efficacité par la proximité de la salle
Mise à disposition réciproque de véhicules	Objectif de moyens pour l'utilisation rationnelle des ressources et la réalisation d'économies d'échelle	Mode coopératif	L'AC et le CPAS	Les 2 DG	100% dans la mesure des disponibilités des véhicules	Evite la location d'un car ou l'utilisation du car communal pour des petits groupes
Création d'un lien dédié au CPAS (sous-site) sur le site internet communal	Objectif de performance administrative et de satisfaction du citoyen	Mode délégitatif : le site est géré par la Commune	L'AC	La DG ff de l'AC	100%	Multiplie la diffusion de l'information sans frais

Diffusion des informations relatives au CPAS sur la page Facebook de l'AC	Objectif de satisfaction du citoyen	Mode délégitatif (la gestion est assurée par l'AC)	L'AC	La DG ff de l'AC	70% car les informations transmises par le CPAS restent succinctes	Multiplie la diffusion de l'information sans frais	Evite des frais de diffusion. Les informations transmises par le CPAS restent succinctes.
Coopération entre le PCS et le CPAS pour : les contacts avec le SPF personnes handicapées (introduction des dossiers en vue d'une reconnaissance)	Objectif de performance administrative et de satisfaction du citoyen	Mode coopératif	L'AC	La DG ff de l'AC	100%	Faciliter les démarches des citoyens	Collaboration entre les 2 administrations en fonction des expertises de chacun
Coopération entre le PCS et le CPAS (accompagnement dans les diverses demandes de primes, Eco Watchers,...)	Objectif de performance administrative et de satisfaction du citoyen	Mode coopératif	L'AC	La DG ff de l'AC	100%	Faciliter les démarches des citoyens	Collaboration entre les 2 administrations en fonction des expertises de chacun
Coopération entre le PCS et le CPAS en matière de logements (permanences (ateliers « questions logement », demandes de logements sociaux))	Objectif de performance administrative et de satisfaction du citoyen	Mode coopératif	L'AC et le CPAS	Les 2 DG	100%	Faciliter les démarches des citoyens en termes de logement	Collaboration entre les 2 administrations et leurs partenaires en fonction des expertises de chacun
Coopération entre le PCS et le CPAS en matière d'outils et compétences numériques via l'Espace Public Numérique	Objectif de performance administrative et de satisfaction du citoyen	Mode coopératif	L'AC	La DG ff de l'AC	100%	Faciliter l'accès aux outils et à l'éducation numériques	Partage de matériel et de compétence Permet de ne pas devoir externaliser les formations à l'outil numérique

Extension des permanences de soins psychologiques de première ligne au profit du CPAS	Objectif de satisfaction du citoyen	Mode délégitif : les permanences sont organisées par le PCS	L'AC	La DG ff de l'AC	100 %	Permettre aux bénéficiaires du CPAS d'accéder à des soins psychologiques de première ligne	Faire bénéficier le public du CPAS des partenariats du PCS
Accueil des réfugiés ukrainiens (partage de formations et d'informations, sélection des candidats, recherche d'hébergeurs, recherche d'aides et orientation)	Objectif de performance administrative et de satisfaction du citoyen	Mode coopératif	L'AC et le CPAS	Les 2 DG	100 %	Faciliter les démarches des citoyens	Collaboration entre les 2 administrations en fonction des expertises de chacun

TABLEAU DES SYNERGIES PROJETEES

Synergie ou groupe de synergies	Objectif (satisfaction du citoyen/performance administrative/moyens)	Mode opérateur (coopératif/délégitif)	L'administration pilote (AC/CPAS/les 2 administrations)	Responsable administratif (DG ff communale, DG du CPAS, les 2 DG)	Résultat attendu	Délai
Participation d'agents communaux à des formations organisées par le CPAS	Objectif de performance administrative	Mode délégitif	Le CPAS	La DG du CPAS	Accroître les pratiques communes, réaliser des économies d'échelle	Fin 2023
Octroi de titres-repas aux agents de l'AC et du CPAS	Objectif de performance administrative et de satisfaction du personnel	Mode coopératif	L'AC et le CPAS	Les 2 DG	Augmenter le pouvoir d'achat du personnel, le fidéliser et	Courant 2023 avec effet rétroactif au 1 ^{er} avril 2023

Création d'un programme d'inventaire et de réservation de matériel informatique	Objectif de moyens pour l'utilisation rationnelle des ressources et la réalisation d'économies d'échelle	Mode coopératif	L'AC et le CPAS	Les 2 DG	diminuer le taux d'absenteïsme
Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la crèche	Objectif de moyens pour l'utilisation rationnelle des ressources et la réalisation d'économies d'échelle	Mode délégitatif	L'AC	La DG ff de l'AC	Initier la transition énergétique des bâtiments communaux
Coopération entre le PCS et le CPAS pour les permanences sociale au PCS	Objectif de performance administrative et de satisfaction du citoyen	Mode coopératif	AC	La DG ff de l'AC	Faciliter les démarches des citoyens
Coopération entre le PCS et le CPAS une formation en communication « Pas Com' les autres »	Objectif de performance administrative et de satisfaction du citoyen	Mode coopératif	Le CPAS	Les 2 DG	Faciliter les démarches des citoyens
Coopération entre le PCS et le CPAS pour la mise en place d'un Café papote	Objectif de satisfaction du citoyen. Objectif de moyens pour l'utilisation rationnelle des ressources	Mode coopératif	L'AC	La DG ff de l'AC	Soutien aux citoyens âgés isolés
Coopération entre le PCS, l'ATL et le CPAS pour la mise en place d'une donnerie scolaire	Objectif de satisfaction du citoyen	Mode coopératif	L'AC	La DG ff de l'AC	Soutien aux citoyens précarisés. Initier la transition
					Courant 2024
					Dès l'arrivée d'un nouvel AS au PCS.
					Courant 2023
					Courant 2023

Collaboration CPAS – AC pour la recherche de logement durable pour les Ukrainiens	Objectif de performance administrative et de satisfaction du citoyen	Mode coopératif	L'AC et CPAS	Les 2 DG	Soutien aux démarches logements	Courant 2023
---	--	-----------------	--------------	----------	---------------------------------	--------------

MATRICE DE COOPERATION (à l'heure actuelle)

SERVICE DE SUPPORT						
Registres de comportements de l'environnement de contrôle						
	Fonctionnement	Management	Compétences et formation du personnel	Formalisation	Ressources et gestion budgétaire	
5. Optimisé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
4. Maîtrisé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3. Efficace	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2. Opérationnel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
1. Initial	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Niveau de rassemblement

	0.	<input type="checkbox"/>				
	Inexistant					

GRILLE DE SYNTHESE DETERMINANT UN NIVEAU GLOBAL DE RASSEMBLEMENT DES SERVICES DE SUPPORT (à l'heure actuelle)

	Service achats	Service ressources humaines	Service maintenance	Service informatique	TOTAL
Fonctionnement	1	2	0	2	5
Management	1	2	0	3	6
Compétences et formation du personnel	1	2	0	3	6
Formalisation	1	2	0	2	5
Ressources et gestion budgétaire	2	2	2	3	9
TOTAL	6/25	10/25	2/25	13/25	31/100

TABLEAU DES MARCHES PUBLICS ATTRIBUÉS SEPAREMMENT PAR LE CPAS – Année 2022

OBJET	TYPE	PROCEDURE	Info.	Estimation	Montant de la commande	Date d'attribution
Dénerées alimentaires pour la maison de repos pour 2023	F	Appel d'offre	Attribué	Tous lots confondus 260.000 euros		Décembre 2022
Dénerées alimentaires pour la crèche pour 2023	F	Appel d'offre	Attribué	Tous lots confondus 3.000 euros		Décembre 2022
Repas pour les enfants de la crèche pour 2023	F	Marché de faible montant	Attribué	25.000 euros		Décembre 2022
Aménagement d'un bar dans la salle polyvalente	F-T	Approbation de factures	Attribué		13.462,07 euros	Au fur et à mesure des achats
Achat de mobilier de bureau pour différents services	F	Approbation de factures	Attribué		12.727,34	Au fur et à mesure des achats
Achat de matériel informatique divers pour les différents services	F	Procédure négociée sans publication préalable et approbation de facture	Attribué		5.331,65	
Marché d'emprunt pour le financement des dépenses extraordinaires d'achat et de travaux :	S	Négociée sans publication préalable	Attribué		1.282.711,77 euros	

-1.000.000 euros				
-152.711,77 pour le dossier résidence service				
-130.000 pour les travaux d'aménagement d'un appartement				
Achat de peinture pour les rénovations d'appartements, maisonnettes, maison de repos	F	Approbation sur factures	Attribué	15.047,02
Achat de matériel électrique divers pour remplacement ou rénovation ou mise en conformité de divers endroits	F	Approbation sur facture	Attribué	15.532,58
Achat de matériel de sanitaire divers pour les rénovations d'appartements et maisonnettes et/ou les réparations	F	Approbation sur facture	Attribué	3.376
Achat/placement en matière de menuiserie pour différents endroits	F	Approbation sur facture	Attribué	2.326,52
Portes de secours pour la maison de repos	F-T	Procédure négociée sans publication préalable	Attribué	22.634,27
Achat d'électroménagers divers pour les appartements,	F	Approbation sur facture	Attribué	6.402,79

maisonnettes, maison de repos..						
Outils divers pour le service technique	F	Approbation de factures	Attribué	8.083,80	Approbation tout au long de l'année	
Dénoussage du toit de la maison de repos	T	Procédure négociée sans publication préalable	Attribué	33.837,32		
Changement des plafonds d'une aile de la maison de repos	T	Procédure négociée sans publication préalable	Attribué	22.354,46		
Frigo pour les chambres de la maison de repos	F	Procédure négociée sans publication préalable	Attribué	16.145,39		
Achats divers en chariots pour la buanderie, le nursing de la maison de repos	F	Approbation de factures	Attribué	2.517,42	Approbation tout au long de l'année	
Eléveurs pour la maison de repos	F	Procédure négociée sans publication préalable	Attribué	17.477,65		
Matériel de cuisine : four – taque de cuissson et marmite	F	Procédure négociée sans publication préalable	Attribué	23.077,87		
Pour le service d'accueillantes : mobilier et jeux	F	Approbation de factures	Attribué	8.303,22		
Rénovation des terrasses des maisonnettes	T	Procédure négociée sans publication préalable	Attribué	33.587,16		

Démoussage des toits des maisonnettes	T	Procédure négociée sans publication préalable	Attribué		17.437
Dépollution d'un site (maisonnette Vauban)	T-S	Procédure négociée sans publication préalable	Attribué		29.966,17
Dans le cadre de la rénovation complète d'une maisonnette (sol, cuisine, salle de bain.)	T-F	Approbation de factures	Attribué		21.892,75
Produits d'entretien pour la maison de repos : service entretien, buanderie et cuisine – marché de 4 ans à dater de 2023	F	Appel d'offre	Attribué	25.000/30.000	
Location et entretien de vêtements de travail pour le personnel de la maison de repos	S	Procédure négociée sans publication préalable	Attribué	30.000	
Location et entretien du linge plat (lit) et couette	S	Faible montant	Attribué	20.000/25.000	
Entretien des chauffages centraux des bâtiments du CPAS pour 2023	S	Faible montant	Attribué	10.000	
Produits d'incontinence pour la maison de repos	F	Faible montant	Attribué	20.000/25.000 par an	

Location des téléviseurs pour la maison de repos et service télédistribution	F-S	Procédure négociée sans publication préalable	Attribué	25.000/28.000 par an
Assurances en tout genre (accident de travail, incendie, RC...) pour tout le CPAS -4 ans à partir de 2023	S	Procédure concurrentielle avec négociation	Attribué	75.000/80.000 par an

TABLEAU DES MARCHES PUBLICS ATTRIBUÉS SEPAREMENT PAR LA COMMUNE – Année 2022

OBJET	Type	PROCEDURE	Info	Estimation	Montant de la commande	Date d'attribution
Achat pour plaine de jeux	F	Procédure négociée par facture acceptée	Attribué	6.000 € TVAC	€ 6.000,00 TVAC	10/01/22
Création de trottoirs rue de Neuville à Philippeville	T	Procédure ouverte	Attribué	588.422,40 € TVAC	€ 486.824,03	18-01-2022
Maintenance de la plateforme de communication IP existante	S	Facture acceptée	Attribué	15.500 € TVAC	€ 15.107,29	22-02-2022

Location d'un car scolaire sans chauffeur	F	Procédure ouverte	Attribué	216.348,00 € TVA C	181.627,80 € TVA C	22-03-2022
Acquisition d'un treuil	F	Procédure négociée sans publication préalable	Attribué	14.000 € TVA C	€ 9.897,80	29-03-2022
Installation du système de détection et du système anti-intrusion à la bibliothèque communale	T	Facture acceptée	Attribué	14.000 € TVA C	€ 14.078,14	29-03-2022
Achat d'un traceur routier à l'état neuf	F	Facture acceptée	Attribué	16.000 € TVA C	€ 14.835,08	29-03-2022
Acquisition de Blocs LEGO	F	Facture acceptée	Attribué	9.000 € TVA C	€ 4.957,98	29-03-2022
Fourniture d'une pelle hydraulique compacte sur pneus à l'état neuf	F	Procédure négociée sans publication préalable	Attribué	146.000 € TVA C	€ 145.926,00	05-04-2022
Réfection de la toiture de la sacristie de l'église de Philippeville	T	Procédure négociée sans publication préalable	Attribué	14.000 € TVA C	€ 12.505,35	19-04-2022
Achat d'armoires à clés	F	Facture acceptée	Attribué	4.600 € TVA C	€ 3.976,01	03-05-2022
Achat d'outillage pour le service ouvriers - Lot 1 (Achat d'un nettoyeur haute pression)	F	Facture acceptée	Attribué	3.750,00 € TVA C	€ 2.806,23	03-05-2022

Achat d'outillage pour le service ouvriers - Lot 2 (Achat souffleur et débroussailleuses)	F	Facture acceptée	Attribué	8.300 € TVAC	€ 6.751,20	03-05-2022
Achat d'outillage pour le service ouvriers - Lot 3 (Achat d'une meuleuse)	F	Facture acceptée	Attribué	550 € TVAC	€ 424,95	10-05-2022
Dispense de précompte professionnel pour le travail en équipe, et plus spécifiquement liée aux travaux immobiliers pour les années 2022 à 2024	S	Procédure négociée sans publication préalable	Attribué	33.880 € TVAC	Pourcentage 11,92 %	14-06-2022
Travaux d'aménagement - Menuiseries intérieures	F	Facture acceptée	Attribué	3.500 € TVAC	€ 4.178,02	14-06-2022
Travaux de réfection à la maison de village de Sart-en-Fagnes	F	Facture acceptée	Attribué	6.000 € TVAC	€ 3.646,90	28-06-2022
Emprunts pour le financement des dépenses extraordinaires des budgets 2022 à 2024	S	Procédure négociée sans publication préalable	Attribué	364.296,13	Pas de montant (pondération)	10-08-2022
Achat d'une brouette à moteur à l'état neuf	F	Facture acceptée	Attribué	16.000 € TVAC	€ 15.899,40	16-08-2022
Parc résidentiel « bois de roly»	S	Facture acceptée	Attribué	34.606 € TVAC	€ 21.073,36	16-08-2022

Parc résidentiel « la forêt » - désignation d'un expert sol	S	Procédure négociée sans publication préalable	Attribué	42.229 € TVAC	€ 25.297,47	23-08-2022
Embellissement des cimetières - Placement d'une couverture devant l'entrée de la chapelle du cimetière de Philippeville -	T	Procédure négociée sans publication préalable	Attribué	35.000 € TVAC	€ 24.805,00	23-08-2022
Remplacement des ventilo-convection de l'église de Villers en Fagne	T	Procédure négociée sans publication préalable	Attribué	25.000 € TVAC	€ 19.615,43	23-08-2022
Achat matériel d'éclairage pour le bâtiment Art and Co bis	F	Facture acceptée	Attribué	5.000 € TVAC	€ 4.036,85	23-08-2022
Aménagement d'un WC à l'église St Philippe de Philippeville - Lot 1	F	Facture acceptée	Attribué	5.000 € TVAC	€ 136,79	30-08-2022
Parc résidentiel « bois de roly » - campagne d'essais géotechniques	S	Procédure négociée sans publication préalable	Attribué	36.917 € TVAC	€ 29.215,45	30-08-2022
Parc résidentiel « les valisettes » - campagne d'essais géotechniques	S	Procédure négociée sans publication préalable	Attribué	14.157 € TVAC	€ 21.184,08	30-08-2022
Parc résidentiel « les valisettes » - désignation d'un expert sol	S	Facture acceptée	Attribué	20.751,50 € TVAC	€ 20.396,91	30-08-2022
Achat de blindages aluminium	F	Facture acceptée	Attribué	7.500 € TVAC	€ 6.969,48	30-08-2022

Achat d'une armoire à bacs pour le service signalisation	F	Facture acceptée	Attribué	900 € TVAC	€ 688,49	06-09-2022
OUTILLAGE OUVRIERS (disqueuse, ponceuse, combiné visseuse à chocs et perceuse) - Lot 1 (disqueuse)	F	Facture acceptée	Attribué	330 € TVAC	€ 255,99	06-09-2022
OUTILLAGE OUVRIERS (disqueuse, ponceuse, combiné visseuse à chocs et perceuse) - Lot 2 (ponceuse)	F	Facture acceptée	Attribué	700 € TVAC	€ 628,49	06-09-2022
OUTILLAGE OUVRIERS (disqueuse, ponceuse, combiné visseuse à chocs et perceuse) - Lot 3 (combiné visseuse à chocs/perceuse)	F	Facture acceptée	Attribué	670 € TVAC	€ 510,84	06-09-2022
Achat de petits électros et téléphone pour la bibliothèque	F	Facture acceptée	Attribué	1.000 € TVAC	€ 499,89 €	13-09-2022
Achat de matériel informatique	F	Facture acceptée	Attribué	18.000 € TVAC	€ 19.943,57	13-09-2022
Achat de "blocs LEGO" pour des travaux à l'école de Sautour.	F	Facture acceptée	Attribué	10.000 € TVAC	€ 9.851,82	13-09-2022
Achat de deux photocopies pour le P.C.S	F	Facture acceptée	Attribué	6.000 € TVAC	€ 3.369,37	13-09-2022

Petit électroménager écoles Romedenne et Fagnolle	F	Facture acceptée	Attribué	1.800 € TVAC	€ 1.198	11-10-2022
Achat de matériel pour les cimetières (kit complet aérogomméuse, échafaudage, chapiteau pliable) - Lot 1 (Echafaudage)	F	Facture acceptée	Attribué	11.500 € TVAC pour les 3 lots	€ 2.271,59	11-10-2022
Achat de matériel pour les cimetières (kit complet aérogomméuse, échafaudage, chapiteau pliable) - Lot 2 (kit complet pour aérogomméuse)	F	Facture acceptée	Attribué	11.500 € TVAC pour les 3 lots	€ 7.048,25	11-10-2022
Achat de matériel pour les cimetières (kit complet aérogomméuse, échafaudage, chapiteau pliable) - Lot 3 (chapiteau pliable)	F	Facture acceptée	Attribué	11.500 € TVAC pour les 3 lots	€ 2.176,19	11-10-2022
SANITAIRES SERVICE OUVRIERS - Achat de carrelages	F	Facture acceptée	Attribué	4.600 € TVAC	€ 3.587,73	11-10-2022
Aménagement d'un WC à l'église St Philippe de Philippeville - Lot 2 (Matériel sanitaire)	F	Facture acceptée	Attribué	5.000 € TVAC	€ 745,59	18-10-2022

Fourniture de sel de déneigement - hiver 2023-2024 (durée du marché estimé du 14/11/2022 au 31/03/2023)	F	Facture acceptée	Attribué	30.000 € (pour la durée totale du marché)	€ 101,64 la tonne	25-10-2022
Fourniture et placement de caueaux en béton pour les différents cimetières de l'entité - Années 2023	T	Procédure négociée sans publication préalable	Attribué	20.000 € TVAC	€ 3.049,20 pièce	22-11-2022
Entretiens et réparations des installations de chauffage des bâtiments communaux et des églises - Années 2023 et 2024 (du 01/01/2023 au 31/12/2024) - Lot 1 (Entretiens et réparations des installations "MAZOUT")	S	Procédure négociée sans publication préalable	Attribué	37.000€ pour les 3 lots pour les 2 ans	€ 6.697,35	22-11-2022
Entretiens et réparations des installations de chauffage des bâtiments communaux et des églises - Années 2023 et 2024 (du 01/01/2023 au 31/12/2024) - Lot 2 (Entretiens et réparations des installations "GAZ")	S	Procédure négociée sans publication préalable	Attribué	37.000€ pour les 3 lots pour les 2 ans	€ 5.154,12	22-11-2022
Entretiens et réparations des installations de chauffage des bâtiments communaux et des églises - Années 2023 et 2024 (du 01/01/2023 au 31/12/2024)	S	Procédure négociée sans publication préalable	Attribué	37.000€ pour les 3 lots pour les 2 ans	€ 7.879,22	07-12-2022

(du 01/01/2023 au 31/12/2024)				
- Lot 3 (Entretiens et réparations des installations "POMPES A CHALEUR et V.M.C")				
Réfection de la toiture au bâtiment de la D.N.F - Philippeville	T	Procédure négociée sans publication préalable	Attribué	115.000 € TVAC € 96.935,08
Mise en conformité des plaines de jeux	F	Procédure négociée sans publication préalable	Attribué	30.000 € TVAC € 26.077,52
Achat de mobilier pour les classes primaires	F	Facture acceptée	Attribué	9.000 € TVAC € 7.790,04
Aménagement de l'éclairage aux Halles	F	Facture acceptée	Attribué	8.500 € TVAC € 4.668,58

TABLEAU DES MARCHES PUBLICS ATTRIBUÉS DE MANIÈRE CONJOINTE PAR LA COMMUNE ET LE CPAS – Année 2022

OBJET	Type	PROCEDURE	Info	Estimation	Montant de la commande	Date d'attribution

Achat de papier (pour photocopieur et autres) pour les années 2022-2023-2024 et 2025	F	Procédure négociée sans publication préalable	Attribué	25.000 € TVAC pour les 4 années	€ 241,18 (attention, sur base d'une rame de chaque papier)	25-01-2022
Achat conjoint avec le CPAS d'une licence Teamviewer Business	F	Facture acceptée	Attribué	484,00 € TVAC	€ 442,80	05-04-2022

